



Bonjour à toutes et à tous,

Voici les sujets de cette première e-news de l'année 2025 :

- [Bilan 2024 : une année record](#) ;
- [Rappel des dernières modifications réglementaires](#) ;
- [Liens entre PLAGE et Certification PEB bâtiment public](#) ;
- [Prochaine session de l'examen centralisé](#).

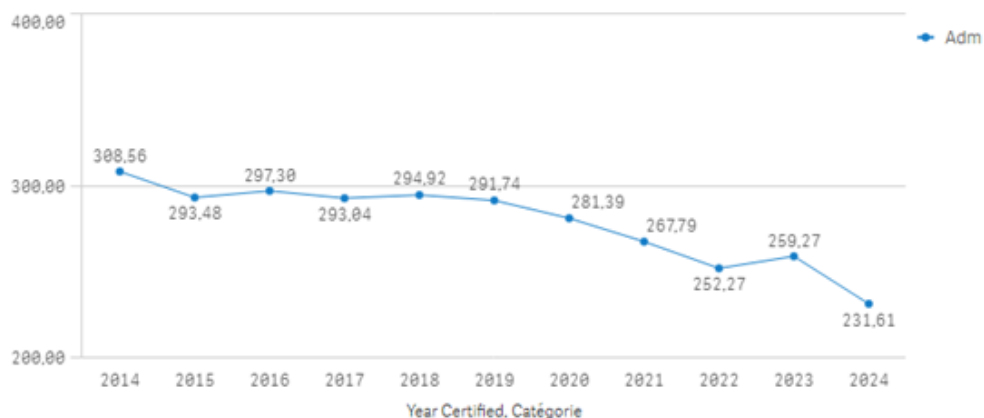
BILAN 2024 : UNE ANNÉE RECORD !

En 2024, 1.074 bâtiments ont été certifiés. C'est une évolution de +17% depuis 2023. Nous souhaitons vous remercier pour ce record et votre engagement !

En 2024, 13 nouvelles personnes ont été agréées, portant le nombre total à 215 certificateur·trices PEB bâtiment public agréé·es. Félicitations et bienvenue à elles !

Le niveau PEB moyen des bâtiments publics de plusieurs catégories est au niveau le plus bas depuis 10 ans, en exemple ci-dessous par le niveau PEB de la catégorie la plus représentée en certificat PEB BP : « Services administratifs ».

Evolution du PEB moyen



RAPPEL DES DERNIÈRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le 7 mars 2024, le Gouvernement bruxellois a adopté l'ordonnance modificatrice du CoBrACE (Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie). Cette révision apporte quelques modifications concernant la certification PEB Bâtiment public qui ont été présentées lors d'un événement le 24 avril 2024.

Voici un rappel des éléments impactant directement le certificat PEB Bâtiment Public :

- Suppression du seuil de 250 m² : depuis le 1er avril 2024, les organisations publiques doivent détenir et afficher un certificat PEB Bâtiment Public pour tous les bâtiments qu'elles occupent, sans seuil minimal de surface. Un délai de 36 mois est prévu pour les bâtiments nouvellement assujettis à la réglementation, conformément à l'arrêté. En pratique, les bâtiments publics de moins de 250 m² devront avoir un certificat PEB Bâtiment Public affiché au plus tard le 31 mars 2027.
- Quelques organismes ont lu que l'ordonnance prévoit désormais que toute organisation publique qui détient un bâtiment qu'elle n'occupe pas doit disposer d'un certificat PEB ou d'un certificat PEB bâtiment public. La mise en pratique devra toutefois attendre une modification de l'arrêté, qui sera votée par le prochain gouvernement. En attendant, la réglementation actuelle s'applique.

Cette ordonnance impacte également la réglementation concernant les installations techniques (chauffage, ventilation, climatisation).

Différentes modifications réglementaires issues du CoBrACE et des arrêtés d'exécution chauffage et climatisation PEB relatives aux systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation entrent en vigueur dès 2025. Par exemple :

- l'interdiction de placer des chaudières au gaz ou au mazout pour les projets de construction constitués uniquement d'unités PEB neuves ou assimilées à du neuf à partir du 1er janvier 2025 (date de dépôt du permis d'urbanisme) ;
- l'interdiction de placer des chaudières au mazout à partir du 1er juin 2025 dans toute unité existante.

Retrouvez toutes les modifications réglementaires à ce sujet [dans cette info-fiche](#).

Des mesures de sobriété énergétique sont également entrées en vigueur récemment, parmi elles:

- l'obligation d'éteindre les publicités et enseignes lumineuses de 23h00 à 6h00
- l'obligation d'éteindre l'éclairage des commerces et des bureaux de 23h00 à 6h00
- l'équipement de chaque bâtiment chauffé ou refroidi de portes limitant les déperditions thermiques
- l'interdiction de l'utilisation de dispositifs de chauffage ou de climatisation consommant du gaz et fonctionnant à l'extérieur d'un bâtiment.

Retrouvez toutes les informations concernant les modifications du CoBrACE [sur notre site internet](#).

PLAGE & CERTIFICATION PEB BP

Vous le savez déjà, le certificat PEB bâtiment public peut être utilisé comme source pour importer les données de votre bâtiment et de ses consommations dans la plateforme PLAGE.

Quels avantages ?

- Le certificat PEB BP peut être utilisé pour finaliser votre cadastre de bâtiments PLAGE ;
- Le certificat PEB BP contient des données normalisées et peut donc servir pour la tenue de votre comptabilité énergétique imposée pour les bâtiments hors du plan d'action de PLAGE ;
- Les actions des bâtiments inclus dans le plan d'action PLAGE sont rendues visibles grâce au certificat PEB bâtiment public. D'une part, les actions à entreprendre apparaissent dans la liste des recommandations. D'autre part, les actions réalisées et ayant résulté en un gain de consommation au moins égal à 10% sont reprises et ainsi valorisées sur le certificat.

Utilisez donc le certificat PEB BP pour alléger votre charge et mettre en avant le travail effectué dans le cadre du [PLAGE](#)!

EXAMEN CENTRALISÉ

Nous organisons les 16 et 17 juin 2025 une nouvelle session de l'examen centralisé pour obtenir l'agrément de certificateur·trice PEB bâtiment public. Les inscriptions seront bientôt ouvertes [via notre site internet](#). N'hésitez pas à communiquer l'information à toute personne dans votre entourage qui serait intéressée et qui aurait suivi la formation de certificateur·trice PEB bâtiment public.

Belle journée à toutes et tous,

Le département Certification PEB

SUIVEZ-NOUS



RESTEZ INFORMÉS VIA NOS NEWSLETTERS

JE M'INSCRIS

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonnés à l'e-news
certification PEB bâtiment public de Bruxelles
Environnement.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT • SITE DE TOUR & TAXIS • AVENUE DU PORT 86C/3000 B-1000
BRUXELLES